

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 48

Artikel: On fife !!!
Autor: J.Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A qui doit-il cet air fringant,
Et ce pied qui jamais ne glisse?
Moi, je le devine à l'instant :
Au brave commis d'exercice.

Paré de ses galons d'argent
Et de son épaulette blanche,
Ah ! qu'il est beau notre sergent,
Quand il parade le dimanche.
Mais je le vois avec chagrin :
Il faut que ma chanson finisse.
Répétons en chœur ce refrain :
Vivent les commis d'exercice !

J. B.

On fife!!!

Dans cette semaine de vendanges, il n'est pas rare d'entendre la foule de nos gamins, crier dans les rues : on fife ! C'est ou bien une niche jouée aux propriétaires de tines pleines, ou bien une vengeance contre tel ou tel gamin qui, armé d'un fétu, se régale à longs traits, ou bien enfin le cri de triomphe d'une bande qui, largement désaltérée, envoie ces paroles moqueuses au rentier propriétaire de cuves.

Dame ! c'est que tout le monde n'a pas le gousset assez bien garni pour se régaler des trésors que prodiguent nos vignes. On sait bien appeler le peuple à la peine, mais on lui regrette le moindre plaisir. En vain, chaque saison suspend les gourmandises les plus attrayantes aux branches de nos arbres, le pauvre, déshérité de tout cela, n'en goûte que les regards rogues du garde-champêtre qui, au moindre geste, le conduit en prison.

On fife. Eh bon Dieu, est-ce donc si rare !

C'est encore un bon vieil usage qui disparaît ou plutôt se transforme. Nous ne prétendons point que tout ait été sucré autrefois, non certes ; quiconque a connu la route de Lausanne à Vevey avant 1850, route étroite, resserrée entre de hauts murs, quiconque se rappelle la descente des Mousquines, celle du port de Pully, et les environs de St-Saphorin peut seul se rendre compte des nombreux accidents qui survenaient alors à chaque minute. Mais si les routes valaient moins les gens valaient mieux. Les maîtres étaient plus bienveillants envers les domestiques, et de leur côté les domestiques n'étaient pas constamment à montrer, par leur arrogance, qu'ils se croient les égaux de leurs maîtres. Le vigneron de la commune apportait au municipal une corbeille de raisins qui était rendue d'autre part en bons services. Le vendangeur appliquait un bon baiser à la vendangeuse qui oubliait un grapillon sur le cep ; une bonne danse exécutée dans la vaste cuisine terminait la récolte, c'était, si bien nous en rappelle, le ressat. Aujourd'hui ces aménités s'effacent et disparaissent.

Mais quant à fifer, ou fife toujours.

Les banques, les agences d'affaires, les assurances et caisses de rente sont autant de fétus appliqués aux tines des particuliers. Nous ne parlons pas des actions

et obligations de chemins de fer ; des rentes de l'Etat. On fife, fife !!

Il n'est pas de gardes-champêtres pour empêcher nos bourgeois d'échanger de bons écus contre de mauvais papiers. On fife !

Pour faire face à de grosses dépenses, la Confédération fife dans les caisses cantonales. Réveillées en sursaut, celles-ci fifent dans les impôts. Attaqués ainsi, pour 50 cent. d'impôt de plus, le rentier et le propriétaire augmentent de 50 fr. le loyer de leurs locataires qui à leur tour haussent leurs prix. Grande rumeur alors chez la classe ouvrière, qui fife à son tour où elle peut.

La fife est transformée, mais enfin quand on crie : on fife ! on proclame la plus grande vérité de notre époque.

J. Z.

Le divorce chez les Arabes et les Indiens.

Chez les Arabes, chez des demi-sauvages, comme nous les appelons avec plus de vanité peut-être que de raison, lorsque deux époux s'ennuyent de manger ensemble le couscoussou, le cadhi devant lequel paraissent les deux plaignants n'oblige pas les familles à se diviser en deux camps pour apporter à chacun des deux plaideurs son témoignage bienveillant et malveillant, sur la sincérité des griefs plus ou moins fondés qu'ils s'imputent réciproquement : le cadhi ordonne aux deux époux d'aller vivre pendant quelque temps auprès d'un homme de bonne vie et mœurs, chargé de surveiller leur conduite et de voir de quel côté peuvent venir les torts.

Cet expert *en vertus conjugales* fait ensuite son rapport sur les observations qu'il a pu faire concernant le caractère des deux parties, et ce rapport sert de base au jugement du cadhi.

Cet expédient de la procédure arabe produit souvent, dit-on, les meilleurs effets. C'est à qui de l'homme ou de la femme mis ainsi en observation cherchera à montrer le meilleur caractère et les plus séduisantes qualités de l'esprit ou du cœur, pour s'attirer les sympathies de leur gardien expert ; la femme se montre douce et empressée pour son mari pour prouver que ce n'est pas sa faute si la bonne harmonie du ménage a été troublée : le mari à son tour se montre tendre et patient pour sa moitié, et semble dire : « voyez s'il ne faut pas avoir un bien mauvais caractère et un esprit bien mal fait pour ne pas s'accommoder du mien. » Or, à force de chercher à tromper celui de qui dépend leur sort, les deux époux finissent par se tromper eux-mêmes, par prendre au sérieux les sentiments qu'ils manifestent l'un pour l'autre, et le plaisir qu'ils éprouvent à vivre sous l'influence de cette nouvelle lune de miel factice fait qu'ils se remettent à s'adorer.

Chez certaines peuplades sauvages, chez les Indiens, on fait mieux encore. Lorsque malgré les serments